

L'AEFO salue le projet de loi sur l'indépendance du commissaire aux services en français

OTTAWA, le 27 septembre 2013 – L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) accueille avec beaucoup de satisfaction le dépôt du projet de loi 106 de la Loi de 2013 modifiant la Loi sur les services en français. S'il est adopté, ce projet de loi fera du commissaire aux services en français un officier de l'Assemblée législative et non pas un fonctionnaire.

Ce changement de statut serait une façon de protéger le poste contre toute ingérence politique et de donner au commissaire l'autonomie nécessaire au plein exercice de ses fonctions.

« Pour les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens, c'est un geste historique dont il faut se réjouir, a déclaré Carol Jolin, président de l'AEFO. » Il réitère notre légitimité et notre importance aux yeux de nos législatrices et de nos législateurs. Le commissaire aux services en français est actuellement l'un des seuls ombudsmans de l'Ontario à se rapporter à une ministre plutôt que directement à l'ensemble des parlementaires.

Le poste de commissaire aux services en français a été créé en septembre 2007. Depuis, il est occupé par Me François Boileau. Me Boileau s'occupe de mener des enquêtes indépendantes sur des plaintes et surveille les progrès accomplis par les organismes gouvernementaux en matière de services en français.

L'AEFO compte environ 10 000 membres et représente les enseignantes et les enseignants des écoles élémentaires et secondaires de langue française de l'Ontario, tant catholiques que publiques ainsi que des travailleuses et travailleurs d'autres établissements francophones de l'Ontario.

-30-

Commentaires :

Carol Jolin, président

613 244-2336

613 218-8587 (cell.)

Renseignements :

Nicole Beauchamp, cadre – service des communications

613 244-2336

613 850-6410 (cell.)